

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL

N° : 540-06-000018-228

DATE : Le 14 septembre 2023

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE FLORENCE LUCAS, J.C.S.

LUCE VALOIS

Demanderesse et représentante
présomptive du groupe

-et-

CATHERINE FONTAINE, personnellement
et *ès qualités* de curatrice de S. C.
Membre présomptive du groupe

c.

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ
ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL**

Défendeur

JUGEMENT

JL4585

- [1] CONSIDÉRANT la *Demande introductive d'instance en autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentant* de la demanderesse Luce Valois, introduite le 9 janvier 2023;
- [2] CONSIDÉRANT la demande introductive modifiée produite le 23 mars 2023;
- [3] CONSIDÉRANT les articles 585 et 589 du *Code de procédure civile* (c. C-25.01);

[4] **CONSIDÉRANT** la *Demande de substitution du représentant et demande de modification de la demande introductive d'instance d'une action collective* en date du 30 mars 2023, non contestée par la partie défenderesse;

[5] **CONSIDÉRANT** qu'à la lumière des circonstances alléguées, le Tribunal estime que cette dernière demande est bien fondée et qu'il y a lieu d'autoriser la substitution de la représentante initiale, Luce Valois par Catherine Fontaine, ainsi que de permettre les modifications afférentes de la demande introductive d'instance;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **SUBSTITUE** Catherine Fontaine à Luce Valois comme demanderesse et représentante présomptive des membres du groupe de la *Demande introductive d'instance en autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentant*;

[7] **PERMET** aux avocats de la demanderesse de modifier la *Demande introductive d'instance en autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentant* afin d'y modifier le nom de la demanderesse et de remplacer la section concernant les faits vécus par Luce Valois et E.V.-L. par ceux vécus par Catherine Fontaine et S.C.;

[8] **SANS FRAIS.**



FLORENCE LUCAS, J.C.S.

Me Patrick Martin-Ménard
MÉNARD, MARTIN AVOCATS
Pour les demanderesse

Me Mélanie Champagne
Me Anne Merminod
Me Émilie Jutras
BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Pour le défendeur